

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

5EME Réunion de 2015

Séance du lundi 29 juin 2015

CD20150629_33
id. 1808

L'an deux mille quinze le vingt neuf juin , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents :

M. M. ALBUGUES, M. C. ASTRUC, Mme B. BAREGES, Mme M. BAULU, M. J-M. BAYLET, M. J. BEQ, M. J-C. BERTELLI, M. J-P. BESIERS, Mme C. BOURDONCLE, Mme V. CABOS, Mme V. COLOMBIE, Mme F. DEBIAIS, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAUX, Mme M. FERRERO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRARD, M. J-M. HENRYOT, Mme C. JALAISE, Mme C. LE CORRE, M. P. MARDEGAN, Mme M-J. MAURIEGE, Mme L. MORVAN, Mme M-C. NEGRE, Mme V. RIOLS, M. D. ROGER, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, Mme F. TURELLA-BAYOL, M. L. VIGUIE, M. M. WEILL

**INTEMPÉRIES 2013 ET 2014 - DÉGÂTS SUBIS PAR LE
PATRIMOINE ROUTIER DÉPARTEMENTAL**

I – Intempéries 2013

La forte pluviométrie du début de l'année 2013 a causé des dégâts importants au réseau routier départemental.

Lors de la décision modificative n°2 de 2013, l'Assemblée a voté un premier crédit de **240 000 €** nécessaire au rétablissement de deux voies coupées à la circulation, aujourd'hui rétablie.

Lors du vote du budget primitif 2014, ont été programmés les travaux restant à réaliser en fonction des aléas et des enjeux qui ont été identifiés sur chaque site.

Ainsi, les glissements ont été classés suivant un critère de priorité en prenant notamment en compte les trafics des voies impactées par les glissements de terrains.

C'est dans ce cadre que les travaux classés en priorité 1 sont aujourd'hui terminés à l'exception de quelques reprises de mouvement.

A ce jour, le bilan financier des travaux réalisés s'établit comme suit :

- RD 36 et RD 70	240 000 €
- RD 7 Moissac	160 000 €
- RD 820 Montpezat-de-Quercy	300 000 €
- RD 15 Lavit	400 000 €

	1 100 000 €

Dans le prolongement de ces travaux, lors du Budget Primitif 2015, l'Assemblée a décidé de traiter deux glissements dont l'évolution risquait d'entraîner une coupure de circulation : RD 88 à Lavit-de-Lomagne et RD 11 à Marsac pour des montants respectifs de 550 000 € et 35 000 €, soit un total de **585 000 €**, et a adopté l'Autorisation de Programme correspondante.

Les études pour la RD 88 viennent d'aboutir et les travaux seront réalisés dans le cadre du marché à bon de commande dès le mois de juillet 2015 afin de bénéficier de conditions climatiques favorables. Quant à la RD 11, ils devraient être effectués dans le courant du troisième trimestre 2015.

Compte-tenu de ces données, les travaux qui **resteront à réaliser** dans le cadre de ces intempéries de 2013 sont les suivants :

RD	PR	Commune	Canton	Estimation des Travaux	Evaluation des Risques	Trafic V/J % PL	Priorité
3	43+414	Mansonville	Lavit de L.	250 000,00 €	Aléa Moyen, enjeu moyen , risque d'évaluation en cas d'épisode pluvieux	422 7,8%	2
33	7+400	Caylus	Caylus	190 000,00 €	Aléa important en cas de pluie, enjeu moyen, faible circulation, technique rustique peu soumise aux conditions climatiques	213 19,8%	1
40	1+500	Lafrançaise	Lafrançaise	260 000,00 €	Aléa important en cas de pluies fortes, enjeu moyen technique génie civil	870 8,5%	1
55	10+300	Saint Sardos	Verdun sur Garonne	450 000,00 €	Aléa moyen lié aux conditions climatiques. Enjeu important, axe économique local pour les activités agricoles. Circulation ouverte	324 6,1%	2
78	33+000	Lafrançaise	Lafrançaise	85 000,00 €	Aléa important en cas de pluies fortes, enjeu moyen technique génie civil	953 3,9%	1
MONTANT TTC				1 235 000,00 €			

A l'occasion du budget primitif 2016, je vous proposerai l'inscription d'une autorisation de programme de 535 000 € pour la réalisation des 3 opérations classées en priorité 1.

II – Intempéries 2014

Les précipitations des 22, 23 et 24 janvier 2014 ont provoqué la montée des eaux de la Garonne, de l'Arratz et de la Gimone entraînant d'importants dommages au réseau routier départemental.

Le bilan financier des travaux réalisés en urgence s'établit comme suit :

- RD 928 à Bourret	300 000 €
- RD 14 à Castelsarrasin	120 000 €
- RD 820 à Canals	4 000 €
- RD 200 (affaissement des berges)	120 000 €
- RD 953 à Saint-Loup	4 000 €
- RD 69 à Mirabel	200 000 €
- RD 77 à Monbéqui	28 000 €

	776 000 €

Seule la remise en état de l'ouvrage (**estimée à 150 000 €**) franchissant l'Arratz à Gramont sur la RD25 est à réaliser en 2015. Cet ouvrage étant limitrophe, une convention de partage du financement de ces réparations sera établie avec le Conseil Départemental du Gers.

Au bilan, pour les intempéries de 2013, le montant global des réparations engagées s'élève à **1 100 000 €, 1 235 000 €** restant à réaliser et, pour les intempéries 2014, à **926 000 €**.

Pour votre information, le Conseil départemental a sollicité auprès de l'Etat une aide dans le cadre du fonds de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des catastrophes naturelles, pour chacun de ces deux épisodes pluvieux.

☐

☐

☐

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission travaux publics, voirie, bâtiments départementaux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Prend acte du bilan 2013 tel que présenté faisant apparaître un montant global de réparations engagées s'élevant à 1 100 000 €, 1 235 000 € restant à réaliser et du bilan 2014 faisant apparaître 926 000 € de travaux ;

- Précise que le Conseil départemental a sollicité auprès de l'Etat une aide dans le cadre du fonds de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des catastrophes naturelles, pour chacun de ces deux épisodes pluvieux.

Acte donné

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC